

LE PETIT NEUVILLOIS



Année 2025

Vie du Village et événements

Vœux du Maire le 9 janvier

C'est dans une salle bien remplie que le Maire, assisté de son 1^{er} adjoint Thibaut Dacher a exposé l'activité municipale et a présenté ses vœux pour la nouvelle année en présence de Catherine POIRIER, 2^{ème} adjointe, quelques conseillers, des élus de communes environnantes et des gendarmes.



Conférence Sécurité le 4 février



Dans le cadre de la prévention contre les escroqueries en ligne, par mail ou par SMS, Juline Villy, médiatrice numérique du Conseil Départemental, est venue, à la salle des fêtes neuvilloise, animer une conférence pour « savoir comment éviter les arnaques, créer un mot de passe sécurisé et bloquer les mails frauduleux ».

Commémoration du 19 mars

Pour célébrer l'anniversaire de la fin de la guerre en Algérie, une cérémonie a eu lieu le 19 mars devant le monument aux morts avec le protocole habituel. Une neuvilloise, Gwenaëlle BONNIN a pu lire le message et une gerbe a été déposée au pied du monument.



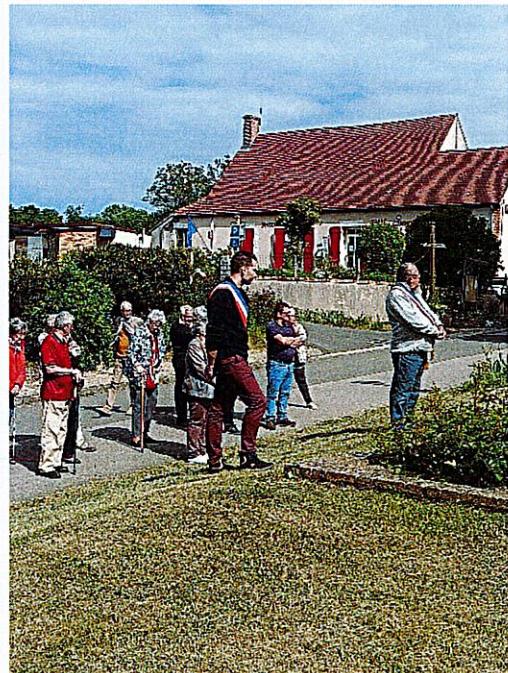
Belote du Club des Lys le 22 mars



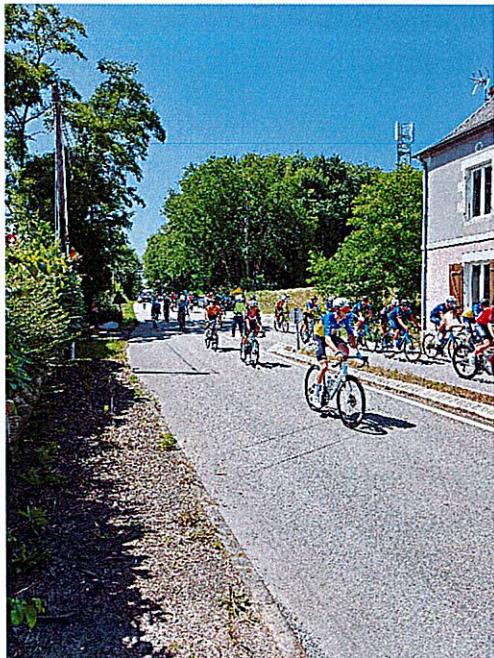
Le Club des lys a accueilli, pour son concours de belote, des beloteurs de Neuville mais aussi des environs pour passer un après-midi convivial. Chaque participant est reparti avec son lot en fin de journée.

Commémoration du 8 mai

Quant à la cérémonie du 8 Mai, elle a été suivie par une vingtaine de personnes. Le message a été lu au pied du monument aux morts et la gerbe traditionnelle a été déposée.



Tour Nivernais Morvan le 19 juin



Le Tour Nivernais Morvan a traversé la commune sous un beau soleil. Les Neuvillois s'étaient placés à différents endroits pour les voir traverser la commune.

Fête de la musique le 21 juin



À l'occasion de la Fête de la Musique, un repas dansant a été organisé par le Comité des Fêtes de Neuville-lès-Decize qui organisait cette manifestation pour la première fois. Un moment réussi, rempli de convivialité et des participants ravis de cette soirée dansante !

Brocante, expositions-ventes le 6 juillet

Les exposants ont pu dresser leurs stands sur le parking de la salle des fêtes mais aussi aux abords de la mairie.

Le Club des Lys a tenu sa traditionnelle expo-vente et Monsieur Régis Julien a pour la première fois exposé ses collages dans la petite salle communale : des œuvres réalisées à partir de matériaux récupérés. La restauration et la buvette étaient assurées par le comité des fêtes.



Festivités du 14 juillet



La municipalité a organisé et offert aux Neuvilleois son traditionnel casse-croûte pour célébrer le 14 juillet à la salle des fêtes. Certains étaient installés en intérieur et d'autres à l'extérieur pour profiter d'une belle fin de journée !

Fête Patronale de la Saint Genest le 23 août



Les convives étaient une cinquantaine à rejoindre la salle des fêtes pour partager un repas festif et copieux et échanger dans une ambiance détendue. Puis l'orchestre Cap Jazz a fait danser toutes les générations. Encore un beau succès pour le comité des fêtes, emmené par Pascal Demas qui œuvre toujours pour ce rendez-vous traditionnel.

Repas des aînés le 15 octobre

Cette année, le repas des aînés offert par la municipalité a eu lieu au restaurant « La Chope » à Decize. Moins nombreux que l'année dernière, les Neuvilleois présents ont pu apprécier les plats présentés et la tranquillité de la salle attenante.



Soirée Halloween le 31 octobre



La soirée Halloween proposée, par l'association Autour du livre, a remporté un beau succès. Dès la fin d'après-midi, les enfants, costumés et grimés, ont déambulé dans le village pour quémander des bonbons.

Les habitants sont venus en nombre participer à la soirée organisée à la salle des fêtes, aux tables arborant une décoration de circonstance. Après l'apéritif, les convives ont apprécié la soupe à la citrouille offerte par les organisateurs.

Commémoration du 11 novembre

Une gerbe a été déposée pour la cérémonie du 11 novembre au monument aux morts et le manifeste a été lu par deux jeunes Neuvilleuses, filles de notre conseillère municipale Sonia DURAND.



Soirée beaujolais nouveau le 21 novembre



C'est la deuxième année que le club des Lys proposait, une soirée autour du beaujolais nouveau.

Ils se sont retrouvés, à la salle des fêtes, pour le verre d'accueil offert, puis à table devant une assiette de charcuterie avec fromage et dessert. Un moment de pure convivialité.

Marché de Noël le 23 novembre



Le Marché de Noël proposé par le Comité des Fêtes a bénéficié d'une bonne fréquentation régulière tout au long de la journée. Les exposants ont investi la salle des fêtes et ses abords en proposant plein d'idées cadeaux. Le Club des Lys a tenu également un stand débordant de productions manuelles et à midi les repas ont été servis par le comité des fêtes.

Distribution des colis de fin d'année le 9 décembre

La municipalité a reconduit la traditionnelle distribution de colis de fin d'année pour les personnes âgées de plus de 70 ans.

Ce colis comprenait bouteilles de vin, terrines, mijotés de canard, confitures, truffes, gâteaux.

La distribution à domicile est l'occasion de prendre un temps d'échanges, toujours apprécié.

Monsieur JOLIVOT Alain, sur la photo, a pu profiter de ce petit présent qui réconforte en cette fin d'année.



Arbre de Noël des enfants de Neuville le 13 décembre

Le comité des fêtes a invité le Père Noël à venir à la rencontre des enfants de la commune. Ce dernier s'est assis près du sapin pour distribuer aux enfants sages les jouets offerts par le Comité. L'après-midi s'est prolongée par le goûter offert par la municipalité.



Réveillon du 31 décembre

Le réveillon de la Saint-Sylvestre, organisé cette année encore par l'équipe du comité des fêtes, a été un succès. Les cinquante convives ont fait honneur au repas gourmand : foie gras, feuilleté de saumon, sauté d'autruche... Après l'échange des vœux avec les cotillons, place à la danse avec l'orchestre Cap jazz. Avant de se séparer, sur le coup des 7 heures, certains ont partagé la soupe à l'oignon, qui était offerte.

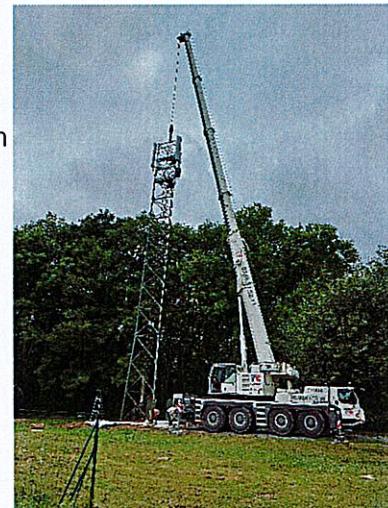


Travaux, aménagements et cadre de vie

TELEPHONIE

Le nouveau relais de radiotéléphonie est installé et en fonction depuis quelques mois. Il se situe au Bourg, sur une parcelle communale et permet de couvrir une plus large partie de la population neuvilloise qui était encore en zone blanche avant cette installation.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du dispositif New Deal.



VOIRIE

Cette année les travaux de voirie se sont déroulés sur la voie communale du Haut du May avec un enduit bicouche (mitoyenne avec la Commune de Dornes). L'entreprise COLAS FRANCE a été en charge de ces travaux. Le coût global s'élève à 7 182.95 € HT (uniquement pour la partie Neuville). L'auto financement a été réduit grâce à l'aide : du Département par le biais de la Dotation Cantonale d'Equipement et le fonds de concours de la Communauté de Communes Nivernais Bourbonnais.

BROYAGE DES ACCOTEMENTS - DEBROUSSAILLAGE

Comme depuis de nombreuses années, les travaux de broyage des accotements ont été effectués par l'entreprise DA COSTA pour un montant de 2 232.00 TTC.

Frédéric, agent communal, s'occupe d'une grande partie du débroussaillage sur le territoire de la commune.



TRAVAUX SUR LES BATIMENTS COMMUNAUX :

Dans un souci d'économie thermique, des fenêtres en simple vitrage ont été changées dans les bâtiments communaux par monsieur BOIZOT Christophe menuisier : trois fenêtres dans un logement communal, une fenêtre dans un second logement et une dernière dans l'arrière cuisine de la mairie. Les travaux s'élèvent à 4 310.10 €. TTC

✚ EGLISE ST PIERRE AUX LIENS

Cette année, il a fallu remplacer le dispositif de tirage de la cloche de l'église et procéder à l'achat de deux échelles d'accès aux normes pour un montant total de 1 631.42 € TTC. Les travaux ont été effectués par la société Horloges Plaire.

✚ FLEURISSEMENT

Comme tous les ans, Françoise, notre agent communal veille au fleurissement de la commune. (voir photos en couverture). Le budget alloué pour cette thématique est de 300 euros.

✚ ENTRETIEN DU CIMETIERE

L'entretien du cimetière et notamment le désherbage est effectué manuellement par les agents techniques. **C'est l'occasion de vous rappeler que l'entretien des tombes et inter-tombes incombe aux familles responsables des concessions et non à la commune.**

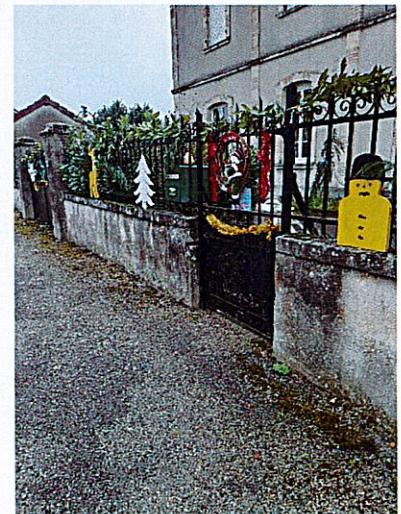
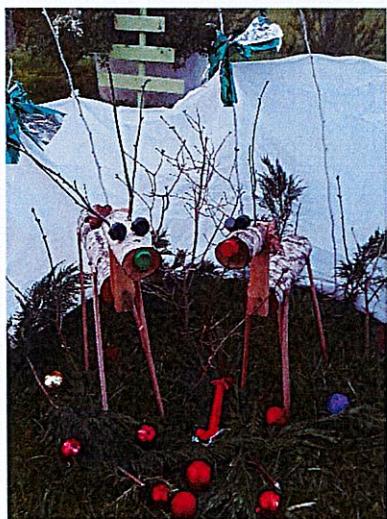
✚ SALLE DES ARCHIVES

Après les travaux de réfection de la salle des archives, les étagères ont été achetées et installées dans cette pièce. Puis, il a fallu ré installer chaque boîte dans les rayons. Le coût de ses rayonnages est de 1 827.60 € TTC. La salle des archives est dorénavant aux normes.



✚ DECORATIONS DE NOËL

Nos agents communaux, Frédéric et Françoise ont œuvré encore une fois pour la magie de Noël : installation et décoration du sapin, mise en place des guirlandes lumineuses à la mairie et aux alentours. Françoise a également confectionné de nouveaux décors de Noël.



Vie Associative

Nos associations continuent de faire vivre Neuville lès Decize :

LE COMITE DES FETES



Le comité des fêtes a tenu son assemblée générale le 27 février. Le président, Pascal DEMAS a pu énumérer les différentes manifestations au cours de l'année 2025 que vous avez pu lire dans les précédentes pages. L'association participe tout au long de l'année à la vie du village et vous pouvez les joindre au 06.50.66.85.41

ASSOCIATION LOISIRS ET DETENTE



L'association « Loisirs et détente » continue avec une belle énergie : 27 adhérents pour 2025
dont 8 adhérents des communes voisines.

Cet été, nous avons installé un 3ème tapis de marche (don de M. Carrage habitant de Neuville-les-Decize)
L'accès à la salle est libre tout au long de la semaine selon les disponibilités de chacun
Nous avons toutefois une plage d'horaire fixe :

Le mercredi de 17h30 à 19h

Cotisation annuelle 25€ adultes - 15€ moins de 15 ans

N'hésitez pas à nous rejoindre dans les locaux de l'ancienne école.

Présidente : Isabelle PINIER

07 70 99 98 06

CLUB DES LYS



Le Club des Lys vous accueille tous les mardis de 14h à 18h, dans une ambiance conviviale. Pour passer ensemble un bon moment, nous vous proposons diverses activités.

Sans oublier le traditionnel goûter ! Jeux de sociétés, travaux manuels.

Tricoteuses, brodeuses ou autres vous pouvez emmener vos ouvrages personnels.

Par tradition, le club organise un concours de belote, des soirées à thèmes, expose et vend ses créations lors du vide grenier en juillet et lors du marché de Noël en fin d'année organisé par le comité des fêtes local.

L'assemblée générale du club a lieu chaque année au mois de janvier. Les adhésions se font lors de celle-ci ou durant le 1^{er} trimestre de chaque année.

Le coût de l'adhésion annuelle pour 2026 sera de 25.00 €.

Venez nous rejoindre, nous serons ravis de partager d'agréables moments ensemble.

Présidente : Louise GAGET 03.86.25.16.41

ASSOCIATION AUTOUR DU LIVRE



Tout d'abord, nous vous présentons de nos vœux pour cette nouvelle année, qu'elle soit remplie de bonheur et surtout nous vous souhaitons une très bonne santé.

Bien que nous ayons eu des soucis au sein du bureau au cours de l'année 2025, les membres de l'association ont continué activement à organiser, à améliorer et à compléter par de nouveaux ouvrages votre bibliothèque. Comme chaque année depuis trois ans, nous avons organisé la soirée pour Halloween pour le plaisir des enfants et même de « plus grands ».

Nous vous proposons de nous rendre visite le mercredi de 15 H 00 à 18 H 00, cela ne vous engage en rien et vous pourrez ainsi visiter les lieux. De plus si vous avez des idées de projets, d'activités à nous soumettre, n'hésitez pas à nous les communiquer, voir de les concrétiser ensemble.

Donc à bientôt !!!!!!

Président : Michel MAYET 06.89.82.29.39

Coiffeuse

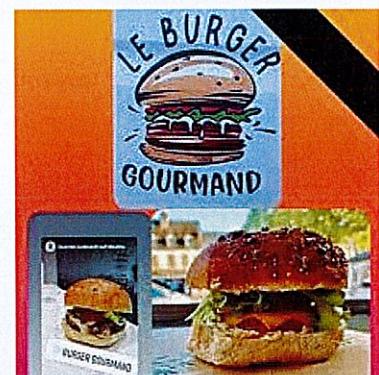
Vous pouvez retrouver Anne-Lise **tous les 4^{ème} mardis du mois**. Elle est installée sur la place de la mairie et est joignable au 06.32.91.83.94.



Food Truck Burger

Le « Burger Gourmand » intervient toujours sur la commune depuis un an. Vous pouvez le retrouver aux feux tricolores dans la cour du grand bâtiment à droite en direction de Decize, **tous les 2^{ème} mercredis du mois**.

Téléphone : 06.78.72.99.97



Permanences Frances Services à la mairie

Afin de vous aider dans vos démarches administratives et numériques, des permanences Frances Services se tiendront en 2026 **de 14h à 16h** dans la petite salle communale les jours suivants : **19 janvier, 16 février, 16 mars, 20 avril, 18 mai et 15 juin**.

Venez à la rencontre de l'intervenante qui vous guidera selon vos besoins. Informations, renseignements et prise de rendez-vous au près de l'Espace Socio Culturel du Sud Nivernais : 03.86.37.20.58 ou par mail : cs.stpierre@wanadoo.fr



Tarifs locations salles

Personnes extérieures à la commune : 180 €
Neuvillois : 80 € + 20 € si location de la vaisselle
Caution : 200 € pour tout le monde.

Il est demandé lors de la remise des clés une attestation de responsabilité civile. Celle-ci doit être au nom de la personne Neuvilloise pour profiter du tarif « Neuvillois » dans le cas contraire le tarif « personne extérieure » sera appliqué.



Tarifs concessions funéraires

Par délibération en date du 9 décembre 2024, les tarifs ont été fixés comme suit à compter du 1^{er} janvier 2025 :

CONCESSIONS

30 ans : 120 euros

50 ans : 150 euros

CASE COLUMBARIUM

30 ans : 650 euros

Renouvellement des cases : 120 euros pour 30 ans

Ce site est équipé d'un défibrillateur cardiaque



Article R. 6311-15 du code de la santé publique : « Toute personne, même non médecin, est habilitée à utiliser un défibrillateur automatisé externe. »

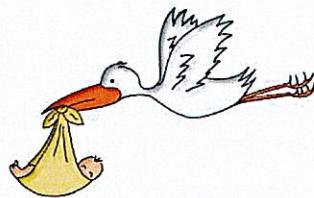
Nous vous rappelons que la commune est équipée d'un défibrillateur cardiaque installé en façade de la mairie

(À droite de la porte d'entrée)

État - Civil

Naissance

Lyna COUDRAT née le 30 septembre 2025



Décès

Nous avons eu le regret d'apprendre le décès de :

Monsieur Jean ROUET le 26 février 2025

Madame Huguette CHARDONNERET le 23 décembre 2025



Nous adressons nos sincères condoléances aux familles.

Scolarité

Les lauréats du brevet du collège de Dornes ont reçu leur diplôme au cours d'une cérémonie organisée dans la salle du restaurant scolaire et en présence de Mme POIRIER Catherine.

Le taux de réussite au brevet national des collèges a été, au collège Lucien-Chaussin de Dornes, de 95,24 %. Félicitations à tous ces jeunes pour l'obtention de leur diplôme.



Bien gérer nos déchets : le sac jaune

Les emballages en mélange avec les journaux-magazines-revues et cartonnettes sont collectés en porte à porte, une fois tous les 15 jours sur l'ensemble du territoire.

Ils sont collectés dans les sacs jaunes de 50L.

A déposer dans vos sacs jaunes :

Les bouteilles et flacons alimentaires vides : Bouteilles de lait, d'eau, jus de fruits, soda, yaourt à boire.

Les bouteilles et flacons non-alimentaires : Lessive, eau-de-javel, produits d'entretien, shampoing.

Les briques alimentaires : Soupe, lait, jus de fruits.

Les emballages en carton : Paquets de gâteaux, de céréales, boîte de lessive, suremballages de yaourts.

Les papiers journaux – revues – magazines : Papiers de bureau, enveloppes (avec et sans fenêtres), catalogues, annuaires, journaux publicités.

Les emballages métalliques : Cannettes, aérosols, boîtes de conserves, bidons de sirop.

Les barquettes polystyrène et pots en plastique.

Les sacs plastiques, films et blisters.

Les couverts et vaisselle jetable.

Les cartons de pizza.



LES ERREURS DE TRI A EVITER :

Déchets qui doivent être déposés en déchetterie ou dans les ordures ménagères.

Jouets et objets plastique, articles d'hygiène (lingettes, cotons tiges, cotons usagés), couches culottes, masques et gants, litière animale, vaisselle cassée, papier peint, papier cadeau, papier photo, médicaments, seringues (les boîtes et plaquettes vides doivent être déposées dans les sacs jaunes), emballage ayant contenu des produits dangereux.

Conseils et astuces pour bien trier :

Je dépose mes déchets en vrac dans le sac jaune

Je ne lave pas mes emballages, je les vide et égoutte bien.

Je n'emboîte pas mes emballages les uns dans les autres (sinon, ils partiront en refus au centre de tri)

Je laisse les bouchons sur les bouteilles et flacons en plastique.



ATTENTION : Le point vert ne signifie pas que l'emballage est recyclable mais que le fabricant à payer une contribution en vue de la valorisation de cet emballage.

En cas de doute sur la destination d'un déchet, vous pouvez aussi appeler le SYCTOM.

Municipales 2026

Pour les élections Municipales 2026, le mode de scrutin change pour les communes de moins de 1000 habitants. En mars 2026, les citoyens élisent leurs conseillers municipaux. En application de la loi du 21 mai 2025, les élections municipales ont désormais lieu selon un mode de scrutin de liste paritaire dans les communes de moins de 1000 habitants, comme c'est déjà le cas dans d'autres communes. Cette évolution favorise notamment la parité et la cohésion dans les conseils municipaux.

Cette évolution répond à **trois objectifs** :

- Harmoniser les modes de scrutin entre communes de moins de 1000 habitants et les autres ;
- Renforcer la parité. Dans les communes de moins de 1000 habitants, les conseils municipaux ne comptent que 37,6 % de femmes ;
- Répondre à la crise de l'engagement qui concerne particulièrement les communes rurales, en favorisant la cohésion des équipes municipales. Dans ces communes, le nombre de candidats aux élections municipales baisse et les démissions en cours de mandat augmentent.

Hier, un scrutin majoritaire plurinominal.

Jusqu'à présent, les conseillers municipaux des communes de moins de 1000 habitants étaient élus au scrutin majoritaire plurinominal à deux tours. Les candidats se présentaient par candidatures isolées ou groupées. Dans ce dernier cas, le panachage était autorisé, c'est à dire la possibilité de rayer le nom de certains candidats et de le remplacer par d'autres. Ce système ne permettait pas d'imposer le respect de la parité.

Aujourd'hui, un scrutin de liste paritaire proportionnel.

Aujourd'hui, le mode de scrutin est identique dans 25 000 communes de moins de 1000 habitants. Les listes doivent être paritaires et respecter une alternance femme/homme. Le passage à ce mode de scrutin implique le dépôt de listes complètes de candidats et **la suppression du panachage**. Il n'est donc plus possible d'ajouter/ supprimer des noms et de modifier l'ordre de présentation possible lors du vote.

Des dérogations pour tenir compte des spécificités des communes de moins de 1000 habitants.

Pour une commune comme Neuville lès Decize, afin de faciliter la constitution des listes, la loi a prévu une exception pour les listes candidates. En principe, chaque liste candidate doit comporter au moins autant de candidats que de sièges à pourvoir et au plus 2 candidats supplémentaires.

Par exception, dans les communes de moins de 1000 habitants, la liste peut comporter jusqu'à 2 candidats de moins que l'effectif légal du conseil municipal.

	Moins de 100 habitants	De 100 à 499 habitants (Neuville lès Decize)	De 500 à 999 habitants
Effectif légal du conseil municipal	7	11	15
Nombre de candidats par liste paritaire	Au minimum 5 candidats et au maximum 9 candidats	Au minimum 9 candidats et au maximum 13 candidats	Au minimum 13 candidats et au maximum 17 candidats

31 Dates générales des municipales 2026

- Le 1er tour aura lieu le **dimanche 15 mars 2026**.
- Le 2^e tour, dans les communes concernées, est prévu le **dimanche 22 mars 2026**.

32 Période de dépôt des candidatures

- Pour le 1^{er} tour, les dates de dépôt sont fixées **du mercredi 4 février 2026 à 8h30 au jeudi 26 février 2026 à 18h00**.
- Les candidatures (tête de liste ou leur représentant) doivent être déposées auprès des services de la préfecture de la Nièvre.
- Pour le 2^e tour, les dépôts doivent être faits **du lundi 16 mars 2026 à 8h30 au mardi 17 mars 2026 à 18h00**.

33 Autres obligations importantes

- Le formulaire de déclaration (CERFA, etc.) sera spécifique à 2026 : les anciens formulaires (2020) ne seront pas acceptés.
- Le dépôt doit se faire en personne — ni courrier, ni mail, ni plateforme en ligne.



Instant Nature ...

Les hirondelles : invitées d'honneur à Neuville-lès-Decize

Comme chaque année, le retour du printemps apporte avec lui un spectacle familier et toujours attendu : l'arrivée des hirondelles à Neuville-lès-Decize. Après un incroyable périple depuis l'Afrique subsaharienne, ces voyageurs ailés parcourent plus de 10 000 km pour rejoindre nos paysages neuvillois, parfois jusqu'aux mêmes bâtiments et dépendances qu'ils occupaient les années précédentes.

De précieuses alliées de notre environnement

Les hirondelles jouent un rôle essentiel dans l'équilibre naturel. Chaque individu ingère quotidiennement plusieurs centaines, voire milliers d'insectes : moustiques, moucherons, petites mouches... Une présence bénéfique pour le confort des habitants comme pour la biodiversité locale. Leur installation réussie est souvent le signe d'un environnement sain et vivant.

Une histoire de fidélité avec notre village

Hirondelles rustiques ou hirondelles de fenêtre, toutes affectionnent les habitations et bâtiments agricoles de Neuville-lès-Decize pour y établir leurs nids. Faits de boue et de salive, ces nids sont de petits chefs-d'œuvre d'ingéniosité. Il est bon de rappeler qu'ils sont **strictement protégés par la loi** : leur destruction ou leur déplacement est interdit, même en période hivernale.

Comment les aider à Neuville-lès-Decize ?

- **Conserver les nids existants**, même si quelques salissures apparaissent (une planchette anti-déjections peut les limiter efficacement).
- **Installer des nichoirs artificiels**, utiles lorsque les supports naturels manquent.
- **Limiter l'usage de pesticides** dans les jardins et potagers pour préserver les insectes dont elles se nourrissent.
- **Laisser un point d'eau peu profond**, idéal pour la collecte de la boue nécessaire à la construction des nids.

Un patrimoine vivant à protéger ensemble

À Neuville-lès-Decize, la présence des hirondelles fait partie du charme de notre village et de son identité rurale.

En les accueillant et en préservant leurs lieux de nidification, nous contribuons activement à la sauvegarde d'une espèce emblématique et particulièrement menacée.

Que leur ballet aérien continue longtemps d'animer nos ciels printaniers !



Infos pratiques

Mairie de Neuville-les-Decize

118 route de Dornes - Le Bourg – 58300 NEUVILLE LES DECIZE

 **Lundi** : 8h30–12h / 13h30–16h

Vendredi : 8h30–12h

 **Secrétariat** : 03 86 50 61 60

 **Maire – Daniel Morin** : 03 86 50 65 37 / 06 81 04 38 50

 **1^{ère} adjointe – Catherine Poirier** : 06 79 01 04 55



 **Mail** : cmne-neuville-les-decize@orange.fr

 **Site** : <https://neuville-les-decize.fr>

Nouveaux habitants

Nous vous souhaitons la bienvenue à NEUVILLE LES DECIZE !

Passez en mairie pour vous faire connaître et vous inscrire sur la liste des nouveaux arrivants !

Des informations utiles vous seront données sur la distribution de l'eau ainsi que sur le tri sélectif et le calendrier de ramassage des ordures ménagères, mais également sur l'accès à la déchetterie ou la remise du dernier bulletin municipal. A cette occasion, vous pourrez également récupérer vos sacs poubelles.

Nous avons souhaité, pour vous éviter tout oubli, faire ce bref récapitulatif des différentes formalités à remplir avant d'être totalement chez vous...

Pensez à :

- Mettre à jour votre carte grise, vos papiers d'identité, votre adresse postale,
- Écrire votre nom sur votre boîte aux lettres,
- Vous inscrire sur les listes électorales,
- Incrire éventuellement vos enfants à l'école, au collège ou au lycée,
- Obtenir une carte de transport scolaire (sur le site des transports scolaires Bourgogne Franche Comté)

La municipalité adresse à l'ensemble des Neuvilleois ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2026 !

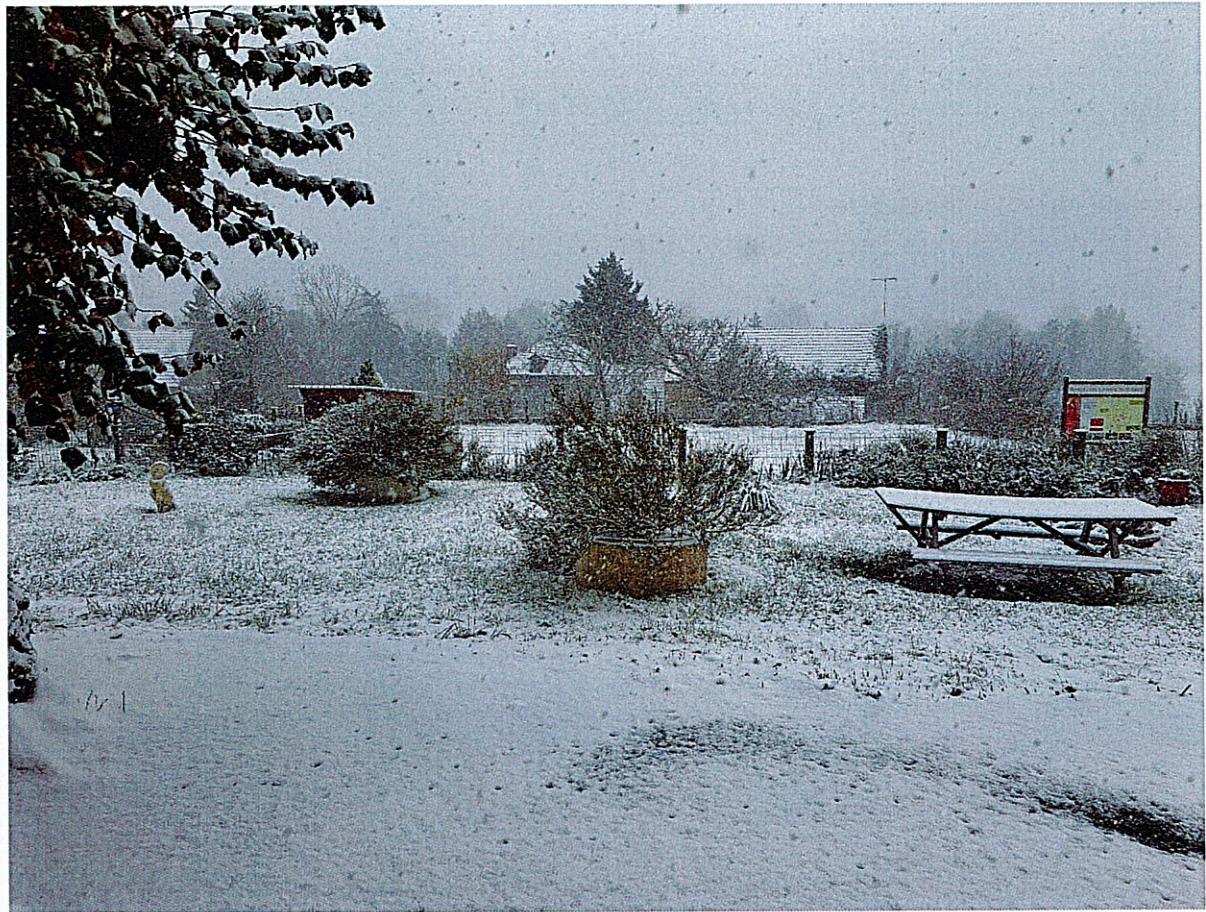
Réalisation : Catherine POIRIER pour la Commune de NEUVILLE LES DECIZE

Mise en page : Mélanie JOACHIM, secrétaire de mairie

Impression : Commune de Neuville lès Decize

Tirages : 125 exemplaires

IPNS – Ne pas jeter sur la voie publique



Petit manteau neigeux sur Neuville

le 21 novembre 2025





Aménagement d'une nouvelle plateforme Déchets Verts sur la déchetterie de Chantenay-Saint-Imbert

Depuis plusieurs années, le SYCTOM assure la modernisation de ses déchetteries afin d'améliorer l'accueil des usagers et mettre en place l'ensemble des filières nécessaires.

CONDITIONS DE DÉPÔT ET DE STOCKAGE AMELIORÉES :

Depuis le 4 novembre 2025, le dépôt des déchets verts sur la déchetterie de Chantenay-Saint-Imbert est désormais facilité grâce à la mise en service d'une nouvelle plateforme dédiée.

Cette nouvelle zone offre un meilleur confort d'utilisation aux usagers ainsi qu'une surface de stockage agrandie (585 m²).

De plus, cet aménagement permet le chargement des déchets verts dans des camions gros porteurs (FMA), optimisant ainsi leur transfert jusqu'à la plateforme de compostage.



CONSIGNES DE TRI POUR LES DÉCHETS VERTS :

- ACCEPTÉS : feuilles, tailles de végétaux (< de 2 mètres de longueur), branchages (d'un diamètre maximum de 20 cm) et les tontes de gazon
- NON ACCEPTÉS : pots, sacs, terre, cailloux, souches, bûches, plastiques, ...

QUE DEVIENNENT LES DÉCHETS VERTS COLLECTÉS ?

Les déchets verts, collectés sur l'ensemble des déchetteries du SYCTOM, sont acheminés, via des camions gros porteurs, vers la plateforme de compostage de Rouy, exploitée par le SIEEN.

Depuis mai 2024, le SIEEN a mis en service un nouveau procédé de fabrication de compost permettant d'obtenir du compost en cinq semaines de fermentation, contre trois mois auparavant.

COUT TOTAL,
DE TRAVAUX :

165 000 € TTC

Subvention DETR = 25 %
(soit recettes = 34 375 €)



LES DÉCHETS VERTS
PEUVENT ÊTRE VALORISÉS
LOCALEMENT CHEZ SOI :

Nous vous encourageons à privilégier une gestion favorisant le retour à la terre des déchets verts.

LE BROYAGE : il permet de recycler les petits branchages issus de la taille des arbres et arbustes. Ces déchets verts peuvent être facilement broyés à l'aide d'une tondeuse ou d'un broyeur.

LE COMPOSTAGE : c'est une technique naturelle et simple qui permet de transformer les déchets verts en un fertilisant naturel pour le jardin.

LE MULCHING : il consiste à laisser sur place vos résidus de tonte, finement hachés par la tondeuse. Ces résidus se décomposent naturellement et nourrissent le sol et limitent son dessèchement.

LE PAILLAGE : il consiste à recouvrir le sol avec les restes de taille des végétaux pour réduire la pousse des mauvaises herbes, nourrir le sol avec un engrangement naturel, limiter l'évaporation de l'eau présente dans le sol.

RAPPEL

Distribution gratuite de compost pendant tous les mois d'avril sur les deux déchetteries du SYCTOM.



TOUTES LES CONSIGNES POUR BIEN TRIER VOS DÉCHETS AU QUOTIDIEN



TOUS LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS SE TRIENT

- Emballages plastiques (bouteilles flacons, pots, barquettes, sachets et films)
- Emballages cartonnés et métalliques
- Briques alimentaires
- Journaux, magazines, prospectus, papiers, enveloppes et cahiers.



NON

A ne pas mettre dans le sac jaune :
restes alimentaires, emballages non vidés, mouchoirs, couches, jouets, textiles, ...

NON

Ne pas imbriquer les emballages les uns dans les autres



LES BIODÉCHETS

- Les épluchures de fruits et légumes
- Restes de repas
- Marc de café, de thé
- Coquilles, ...



NON

Ne pas déposer de déchets verts
Utiliser uniquement des sacs compostables



LE VERRE

- Les bouteilles en verre (sans bouchon)
- Les pots et bocaux en verre (sans couvercle)



NON

Ne pas y déposer : vaisselle, ampoules, miroirs, vitres



LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

- Tout ce qui ne se recycle pas, ne se compose :
- Couches, lingettes
 - Mouchoirs, essuie-tout
 - Litière
 - mégots
 - Sacs aspirateurs
 - Petits déchets (éponge, rasoir...)



DÉCHETTERIE

Les déchets qui ne peuvent pas être collectés en porte à porte en raison de leur volume, leur poids ou leur nature toxique :

Batteries, bois, cartons, déchets verts, DEEE, ferraille, gravats, mobilier, plâtre, produits toxiques, tout-venant, ...

NON

Ne sont pas acceptés :
Amiante, pneus, produits explosifs



Mélanie,
Ambassadrice du tri
du SYCTOM

“ Mélanie, nouvelle ambassadrice du tri, est le lien essentiel entre les habitants du territoire et le service de collecte des déchets du SYCTOM.

Ses missions :

- ➡ Informer et encourager au tri et à la réduction des déchets (pour les habitants et les professionnels)
- ➡ Faire remonter les problèmes et questions des usagers
- ➡ Sensibiliser les enfants via des animations scolaires
- ➡ Animer des événements et ateliers de sensibilisation
- ➡ Gérer le prêt de matériel de tri pour les événements

Pour toute question relative au tri de vos déchets, n'hésitez pas à contacter Mélanie :

Par téléphone : 03.86.37.26.99

Par mail ambassadrice.syctom@yahoo.fr.

Le SYCTOM propose à la vente des sacs compostables, des conteneurs ainsi que des composteurs :



Deux volumes de composteurs proposés (345 L et 620 L)



Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le SYCTOM.



Un doute ? Une question ? Contactez le SYCTOM au 03.86.37.26.99

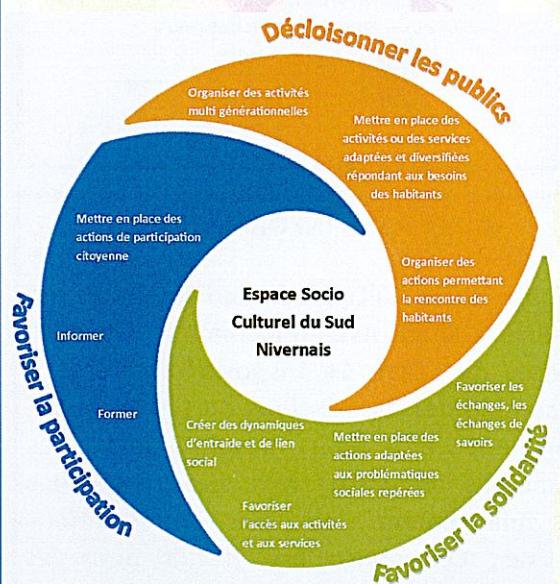
syctomdesaintpierrelelemoutier@yahoo.fr - www.syctomsaintpierre.fr



Espace Socio Culturel du Sud Nivernais

PROJET SOCIAL

En novembre 2022, les administrateurs de la Caisse d'Allocations Familiales de la Nièvre ont validé le projet de la structure pour une durée allant de janvier 2023 à décembre 2026. Les travaux d'élaboration du futur projet sont en cours.



**Vous avez
une envie, une idée d'activité,
un besoin, un projet...**

N'hésitez pas à venir nous en parler.

INAUGURATION DU LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS « La Bulle Des Familles »

C'était l'effervescence à l'Espace Socio Culturel du Sud Nivernais le mercredi 2 avril matin en raison de la présence de Madame La Préfète, Monsieur le Président du Conseil Départemental, des représentants de la Caisse d'Allocations Familiales de la Nièvre, de la Mutualité Sociale Agricole, des élus de la Communauté de Communes Nivernais Bourbonnais, des familles et de professionnels de la petite enfance pour l'inauguration du Lieu d'Accueil Enfants Parents. Ce nouveau service est un espace dédié à l'éveil, l'écoute et le partage. Il est le fruit d'un partenariat entre la Communauté de Communes Nivernais Bourbonnais et l'Espace Socio Culturel du Sud Nivernais au profit des familles du territoire. Trois personnels formés accueillent parents et enfants les lundis et mercredis entre 9h et 11h30 dans les locaux de l'Espace Socio Culturel du Sud Nivernais. Ne pas hésiter à venir à leur rencontre, ils vous réserveront un accueil chaleureux et bienveillant.



Retrouvez toute l'actualité et toutes les informations de
l'Espace Socio Culturel du Sud Nivernais
sur le site Internet csi-stpierre.fr et sur notre page Facebook



ITINERANCE FRANCE SERVICES

Une animatrice France Services est présente un lundi après midi par mois de 14h à 16h à la mairie pour aider les habitants dans leurs démarches administratives.



France services
Liberté
Égalité
Fraternité

LE PREFET DE LA NIVRE
NIVRE

La Poste
Assurance Maladie
France Travail
Carsat
Ministère de la Justice
Ministère de l'Intérieur
France Renouveau
Enquête Enseignement

Mise en relation
Accès à l'information et orientation
Accompagnement administratif
Accès à l'utilisation des services et des outils numériques

Permettre à chacun d'accéder aux services publics et d'être accueilli dans un lieu unique par des personnes formées et disponibles pour effectuer ses démarches du quotidien.



Les services du quotidien à côté de chez vous.

FRANCE SERVICES ITINERANT

FRANCE SERVICES ITINERANT

A LA MAIRIE DE NEUVILLE-LES-DECIZE
de 14h à 16h

le lundi 19 janvier
le lundi 16 février
Le lundi 16 mars
le lundi 20 avril
le lundi 18 mai
le lundi 15 juin

N'hésitez pas à nous contacter pour en savoir +
Accueil avec ou sans rendez vous
Informations, renseignements et prise de rendez vous à

Centre Social
Espace Socio Culturel du Sud Nivernais
15 Avenue de B Mal
58240 Saint-Pierre-le-Moûtier
Tél: 03 86 22 23 58
mail: csi-stpierre@wanadoo.fr

IPNS

SENACO OBSERVATOIRE DES CENTRES SOCIAUX ET DES ESPACES DE VIE SOCIALE CENTRE SOCIAL

CENTRE SOCIAL
ESPACE SOCIO-CULTUREL SUD NIVERNNAIS
35 Avenue du B Mal
58240 Saint-Pierre-le-Moûtier

CONTACT
csi-stpierre@wanadoo.fr
<http://csi-stpierre.fr>

IDENTITÉ & TERRITOIRE

Mode de gestion Associatif	Territoire d'Innovation Communauté de Communes Nivernaises Bourbonnaises + Mars Sur Allier	Géographie prioritaire Zone de Revitalisation Rurale	Ouverture hebdomadaire 58 HEURES (en moyenne)
-------------------------------	--	---	--

PARTICIPATION DES HABITANTS À LA VIE DU CENTRE SOCIAL

PUBLICS		ACTIVITÉS PROPOSÉES		ENGAGEMENT DES HABITANTS	
	Habitants participant à une ou plusieurs activités du centre social		% des publics fréquentant le centre social par classe d'âge		Bénévoles
	760		18,4%		18
			19,8%		Bénévoles administrateurs
			12,2%		Bénévoles d'activités
			6,4%		
			28,7%		
			16,3%		
				Nombre total d'heures de bénévolat	408

LES RESSOURCES

HUMAINES		ÉCONOMIQUES	
	Emplois salariés 26		Budget total 685 492€
	Stagiaires 12		Participation de la S.A.F. 42,85%
	services civiques 0		Participation de la MSA 3,6%

Participation des communes 3,07% (21044€) de l'intercommunalité 2,26% (15537€) des usagers 14,30% du département 3,28% (22535€) de l'Etat 11,90% (81515€) dont : - France Services: 55,20% Contrat aidé / Contrat d'apprentissage 54,80%

GUID' ASSO INFORMATION

L'Espace Socio Culturel du Sud Nivernais est labellisé « Guid' Asso Information » par les services de l'Etat. Ce Dispositif s'adresse à l'ensemble des associations du territoire qui pourraient en avoir besoin pour des démarches administratives, des recherches de financement ou des informations diverses. Ce service est gratuit pour les associations ou collectivités utilisatrices.

Guid' Asso

Guid' Asso vous simplifie la vie associative !
Vous êtes membre d'une association, une bénévole ?
Vous avez des questions sur la vie associative ?

Comment créer une association ?
Comment construire un projet associatif ?
Comment modifier des statuts ?

Trouvez, près de chez vous, une structure Guid' Asso pour répondre gratuitement à vos questions et être accompagné dans la vie de votre association.
<https://guidasso-reseaucfc.gogocarto.fr>

Centre Social
Espace Socio Culturel du Sud Nivernais
15 Avenue de B Mal
58240 Saint-Pierre-le-Moûtier
Tél: 03 86 22 23 58
mail: csi-stpierre@wanadoo.fr

1, rue des 2 ponts 58380 LUCENAY LES AIX est à votre disposition :
Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de 08h30-12h30 et 13h30 -17h
Le mercredi 8h30 à 12h

N'hésitez pas à nous contacter au 03.86.30.52.33

UN SERVICE RENFORCE, ENGAGE ET QUI MET DU COEUR DANS CHAQUE INTERVENTION

A L'UNA SUD NIVERNAIS, les journées ne se ressemblent jamais... mais elles ont toutes un point commun : l'envie d'aider. Chaque matin, les intervenantes ouvrent la porte d'un domicile avec bienveillance, sourire et respect. Pour certaines personnes, c'est parfois la seule visite de la journée. Un travail discret, souvent exigeant, mais indispensable au maintien à domicile.

LE PERSONNEL

À l'image du secteur national de l'aide à domicile, l'UNA Sud Nivernais a connu ces derniers mois un **manque de personnel**, rendant la gestion des plannings parfois complexe.

Grâce à la mobilisation de l'équipe et au soutien constant de la structure, le service a su maintenir la qualité de l'accompagnement et répondre aux besoins prioritaires des bénéficiaires. Elle repose aujourd'hui sur une flotte salariale de 24 intervenantes.

PORTAGE DES REPAS

Depuis le 1er juillet, le service de portage des repas accueille **Mme Sylvie BARRAT**, qui remplace **Brigitte Dubois**, actuellement en arrêt maladie, à qui nous adressons nos vœux de prompt rétablissement.

Résidant sur **La Nocle Maulaix**, Mme **BARBAT** s'est rapidement adaptée et accomplit sa mission avec sérieux, bienveillance et dynamisme auprès des bénéficiaires.

Sa disponibilité et la qualité de son contact sont déjà très appréciées. Nous lui souhaitons la bienvenue et la remercions pour son engagement au service des habitants.

ENQUETE QUALITE

L'évaluation externe réalisée les 24 et 25 juin 2025 auprès de notre service d'aide à domicile confirme la réussite de sa démarche d'amélioration continue

L'audit souligne l'implication des équipes, la qualité de l'accompagnement proposé, aux bénéficiaires ainsi que la structuration d'un plan d'action. Il identifie aussi plusieurs axes de progrès : formalisation des procédures, renforcement de la communication interne et de la qualité de service. Ce bilan globalement positif soutient la dynamique engagée sur le territoire.

L'ACTIVITE

L'association d'aide à domicile de Lucenay-lès-Aix connaît une croissance significative du nombre d'heures d'interventions réalisées auprès des bénéficiaires (en 2024: 20000 H, 21500 H en 2025).

Grâce à l'engagement des équipes et à une organisation maîtrisée, l'association étend son champ d'action tout en préservant la qualité des prestations. Cette évolution traduit une reconnaissance renforcée du service sur le territoire et confirme son rôle essentiel dans le tissu communal lucenayais.

REPAS DE FIN D'ANNEE

Le conseil d'administration, le personnel administratif et les aides à domicile se sont retrouvés au **restaurant du Port à Decize** pour le traditionnel repas de fin d'année, un moment convivial partagé hors du quotidien professionnel.

Le conseil d'administration remercie chaleureusement les équipes pour leur professionnalisme, leur engagement et la qualité du service rendu tout au long de l'année.

Le service tient à remercier les bénéficiaires pour leur confiance ainsi que l'ensemble des intervenantes pour leur engagement quotidien.

